

# PLUi

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# CONCERTATION

L'avenir de notre territoire se réfléchit ensemble

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi) est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Il remplacera à terme les PLU communaux, en définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme et de préservation des espaces, d'habitat et de développement économique pour les années à venir.

### Pourquoi participer ?

Pendant toute la durée de l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

- **Exprimez vos besoins** et attentes en matière de foncier, d'habitat, de santé, de transports, d'environnement, de gestion des risques naturels...
- **Contribuez à des projets** qui vous concernent, et qui répondront aux défis de demain.

### Comment contribuer ?

- **Un registre de concertation** est disponible en Mairie, et au siège de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- **Par courrier**, à l'adresse suivante : *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Concertation PLUi - 13 rue du Général de Gaulle, 77120 Coulommiers.*
- **Par courriel** : [plui-concertation@coulommierspaysdebrie.fr](mailto:plui-concertation@coulommierspaysdebrie.fr)
- **Sur le site internet de la CACPB**, sur l'onglet urbanisme, en cliquant sur PLUi, puis « je m'exprime ».

Flashez le QR Code  
pour accéder au site  
internet du PLUi



Participez à l'avenir  
de votre territoire !